



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE CHARENTE**

Association Loi 1901

Siège social : Collège Romain Rolland - 8 rue Romain Rolland  
16800 SOYAUX

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**Coopérons dès l'École**  
**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE CHARENTE**

Association Loi 1901  
 Siège social : Collège Romain Rolland - 8 rue Romain Rolland  
 16800 SOYAUX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

**Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Charente relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

**Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que 75 sur les 320 coopératives scolaires et foyers coopératifs ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Retkoop ;
- en l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 7 février 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau  
Commissaire aux Comptes

## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DE LA CHARENTE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	155 576	151 044
Terrains					Report à nouveau	1 197 211	1 345 371
Constructions					Résultat de l'association	-174	-138 714
Matériels d'activités	2 306	2 306			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	20 337	18 879	1 458	3 103	Total	<b>1 352 613</b>	<b>1 357 700</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Autres prêts et titres immobilisés	22		22	22	Fonds dédiés		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	<b>22 665</b>	<b>21 185</b>	<b>1 480</b>	<b>3 125</b>	Provisions pour charges		
					Total		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	3 478		3 478	3 548	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 530		1 530	1 418	Fournisseurs	3 662	3 662
Comptes courants OCCE	2 189		2 189	2 193	Dettes fiscales et sociales		
Autres créances (dont erreurs débitrices)	1 356		1 356	4 914	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	1 346 243		1 346 243	1 346 165	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	<b>1 354 795</b>		<b>1 354 795</b>	<b>1 358 238</b>	Total	<b>3 662</b>	<b>3 662</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 377 460</b>	<b>21 185</b>	<b>1 356 275</b>	<b>1 361 363</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 356 275</b>	<b>1 361 363</b>

**OCCE DE LA CHARENTE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	299 538	333 141
Ventes de produits	547 110	527 862
Prestations de service et animations	295 823	267 176
Subventions d'exploitation	482 048	381 050
Dons et Mécénat		
Contributions financières	259 507	223 020
Autres produits	65	1
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>1 884 090</b>	<b>1 732 250</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	348 911	365 109
Variation des stocks de fournitures à céder	70	-403
Autres achats et charges externes	1 477 711	1 413 095
Aides financières	5 104	6 268
Impôts et taxes		
Salaires		233
Charges sociales		
Cotisations reversées	28 979	73 109
Autres charges	137	273
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	56 900	56 611
Dotations aux dépréciations et provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	<b>1 917 812</b>	<b>1 914 294</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-33 722</b>	<b>-182 044</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	3 356	1 662
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>3 356</b>	<b>1 662</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>3 356</b>	<b>1 662</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-30 366</b>	<b>-180 382</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	82 444	87 274
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>82 444</b>	<b>87 274</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	52 252	45 607
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>52 252</b>	<b>45 607</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>30 192</b>	<b>41 667</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-174</b>	<b>-138 714</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	127 683	122 939
Total	127 683	122 939
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	127 683	122 939
Total	127 683	122 939

# ANNEXE DE L'ASSOCIATION

## OCCE DE LA CHARENTE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 356 275,16 €	1 361 362,74 €
Résultat de l'exercice :	-173,87 €	-138 714,36 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	320	324
dont coopératives et foyers agrégés :	319	324
dont coopératives et foyers non agrégés :	1	0
Nombre de coopérateurs :	24 534	24 228
Heures de bénévolat du siège départemental	840	720
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	3 803	3 751
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	127 683 €	122 939 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DE LA CHARENTE

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	-173,87	}	dont 6 079,89 pour le siège départemental dont -6 253,76 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	1 356,04	}	dont pour le siège départemental dont 1 356,04 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>		}	dont pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	1 346 242,80	}	dont 156 641,53 pour le siège départemental dont 1 189 601,27 pour les C.R.F. agrégés, 3 729,16 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations amortissements et gros équipement :</b>	56 900,30	}	dont 1 644,64 pour le siège correspondant aux amortissements dont 55 255,66 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
<b>Total des produits :</b>	1 969 890,46	}	173,22 par C.R.F. agrégé. dont 77 151,66 pour le siège départemental dont 1 892 738,80 pour les C.R.F. agrégés, 5 933,35 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
<b>Total des charges :</b>	1 970 064,33	}	dont 71 071,77 pour le siège départemental dont 1 898 992,56 pour les C.R.F. agrégés, 5 952,95 par C.R.F. agrégés
soit en moyenne environ			
<b>Résultat net moyen :</b>			-19,60 par C.R.F. agrégé.

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale		
<b>Total</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	245	239
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	77%	74%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	319	324
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	65	71
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	83	85
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	10	10
Participants aux séances de formation (estimation)	10	10

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DE LA CHARENTE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat <sup>o</sup>	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	155 576	151 044
Terrains					Résultat du siege de l'association	6 080	4 531
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	2 306	2 306			Total	<b>161 655</b>	<b>155 576</b>
Autres immobilisations corporelles	20 337	18 879	1 458	3 103	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	22		22	22	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges		
Total	<b>22 665</b>	<b>21 185</b>	<b>1 480</b>	<b>3 125</b>	Total		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	3 478		3 478	3 548	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 530		1 530	1 418	Fournisseurs	3 662	3 662
Comptes courants OCCE	2 189		2 189	2 193	Dettes fiscales et sociales		
Autres créances					Comptes courants OCCE		
Trésorerie	156 642		156 642	148 954	Autres dettes		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	<b>163 838</b>		<b>163 838</b>	<b>156 113</b>	Total	<b>3 662</b>	<b>3 662</b>
<b>TOTAL</b>	<b>186 503</b>	<b>21 185</b>	<b>165 318</b>	<b>159 238</b>	<b>TOTAL</b>	<b>165 318</b>	<b>159 238</b>

**OCCE DE LA CHARENTE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	45 652	45 057
Ventes de produits	4 920	5 694
Prestations de service et animations	15 873	13 015
Subventions d'exploitation	4 480	5 900
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 806	3 075
Autres produits	65	1
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>73 796</b>	<b>72 743</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	3 767	5 752
Variation des stocks de fournitures à céder	70	-403
Autres achats et charges externes	31 889	27 910
Aides financières	5 104	6 268
Impôts et taxes		
Salaires		233
Charges sociales		
Cotisations reversées	28 459	28 104
Autres charges	137	273
Dotations aux amortissements	1 645	1 735
Dotations aux dépréciations et provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	<b>71 072</b>	<b>69 873</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 724</b>	<b>2 870</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	3 356	1 662
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>3 356</b>	<b>1 662</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>3 356</b>	<b>1 662</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>6 080</b>	<b>4 531</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>6 080</b>	<b>4 531</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	23 100	19 800
Total	<b>23 100</b>	<b>19 800</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	23 100	19 800
Total	<b>23 100</b>	<b>19 800</b>

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août **2023**, qui dégage un excédent de 6 079,89 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	2 305,72			2 305,72
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	17 288,16			17 288,16
Mobilier de bureau	3 048,89			3 048,89
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>22 642,77</b>			<b>22 642,77</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 305,72			2 305,72
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	14 469,98	1 460,39		15 930,37
Mobilier de bureau	20%	2 764,52	183,65		2 948,17
<b>Total</b>		<b>19 540,22</b>	<b>1 644,04</b>		<b>21 184,26</b>

#### 2. Immobilisations financières

Part A CM

22,00

#### 3. Stocks

Fournitures à céder

3 477,56

#### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 529,99		1 529,99
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>1 529,99</b>		<b>1 529,99</b>

#### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	2 040,20
OCCE UR POITOU-CHARENTES	72,11
OCCE 03 ALLIER	76,11
	<b>2 188,86</b>

#### 6. Autres créances

Néant

#### 7. Trésorerie

DAT CM	30 000,00
CREDIT MUTUEL	48 020,90
LA BANQUE POSTALE	336,24
Livret BLEU CM	75 752,34
Intérêts courus à recevoir	1 501,06
Caisse du siège	30,99
	<b>156 641,53</b>

#### 8. Charges constatées d'avance

Néant

### IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

#### 2. Fonds dédiés

Néant

#### 3. Provisions

Néant

#### 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

#### 5. Fournisseurs

Fournisseurs	62,40
Fournisseurs, factures non parvenues	3 600,00
	<b>3 662,40</b>

#### 6. Dettes fiscales et sociales

Néant

#### 7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

#### 8. Autres dettes

Néant

#### 9. Produits constatés d'avance

Néant

### V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	24 534	24 228
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,68 €	0,68 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>45 142,56</b>	<b>44 579,52</b>
Cotisations versées à la Fédération	28 459,44	28 104,48
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>28 459,44</b>	<b>28 104,48</b>

#### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions Conseil Régional	1 980,00	
Subventions Conseil Départemental	2 500,00	2 000,00
Subventions communes		
Autres subventions		3 900,00
<b>Total</b>	<b>4 480,00</b>	<b>5 900,00</b>
Dont versées aux coopératives	2 480,00	3 900,00

### 3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE 2 805,80

### 4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops 2 624,00

Subventions reversées aux coops 2 480,00

**5 104,00**

### 5. Produits exceptionnels

Néant

### 6. Charges exceptionnelles

Néant

## VI- AUTRES INFORMATIONS

### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

### 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

### 4. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par le Conseil Départemental, de locaux dépendant du groupe scolaire situé à Soyaux 8 rue R. Rolland (environ 90 m<sup>2</sup>) pour une valeur estimée à **8 400 €**.

#### b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 840 heures de travail valorisées à 23 100 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

### 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel (convention du 15/09/2009).

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés		
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 151,00	1 661,93
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>1 151,00</b>	<b>1 661,93</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%